

## Aide à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

<b>Objectif de l'aide</b>	Favoriser l'accès aux loisirs des enfants en aidant la prise en charge de leur mode de garde								
<b>Public</b>	Beaucouzéens de moins de 13 ans								
<b>Forme de l'aide</b>	Prise en charge financière d'une partie du coût d'inscription à l'accueil de loisirs sans hébergement								
<b>Conditions de ressources</b>	<p>L'aide est basée sur le Quotient Familial CAF</p> <p>La prise en charge se fait ainsi :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">QF &lt;= 350</td> <td style="text-align: center;">90 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">QF &gt; 350 et &lt;= 450</td> <td style="text-align: center;">75 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">QF &gt; 450 et &lt;= 600</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">QF &gt; 600 et &lt;= 750</td> <td style="text-align: center;">30 %</td> </tr> </table>	QF <= 350	90 %	QF > 350 et <= 450	75 %	QF > 450 et <= 600	50 %	QF > 600 et <= 750	30 %
QF <= 350	90 %								
QF > 350 et <= 450	75 %								
QF > 450 et <= 600	50 %								
QF > 600 et <= 750	30 %								
<b>Procédure de demande</b>	<p>La demande est à faire auprès du CCAS par le représentant légal de l'enfant.</p> <p>Etude de la situation lors d'un rendez-vous à l'aide des documents demandés</p>								
<b>Montant</b>	Montant de la prise en charge accordé pour chaque enfant inscrit à l'ALSH en fonction du quotient familial des parents								
<b>Mise en œuvre de l'aide</b>	<p>Le bénéficiaire reçoit une attestation de prise en charge qu'il remet à la structure gestionnaire de l'accueil de loisirs.</p> <p>L'aide est versée directement à la structure</p>								